



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gel du remboursement des crédits pour les particuliers

Question écrite n° 27763

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur l'impact de la crise sanitaire réduisant la capacité de remboursement des prêts pour les particuliers. Les mesures politiques prises pour réduire l'expansion du covid-19 ont un impact sur le plan économique mais aussi social puisque de nombreux Français connaîtront une baisse brutale de leurs revenus. Alors que des mesures ont été annoncées par le Gouvernement pour soutenir les entreprises, telles que le rééchelonnement des crédits bancaires ou encore une enveloppe couvrant 300 milliards d'euros de prêts, les dispositions en faveur des particuliers sont à renforcer. Des avancées ont été obtenues comme la suppression des jours de carence dans le paiement des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ou encore le versement de l'intégralité du salaire pour les travailleurs au SMIC contre 84 % du salaire au-delà. Malheureusement, ces mesures ne concerneront pas tous les secteurs professionnels touchés. Dans certains cas, comme celui des intermittents du spectacle, la perte de revenus sera importante et ne pourra être compensée par les allocations chômage. C'est pourquoi, suspendre le remboursement des crédits immobiliers et à la consommation pour les particuliers pourrait donner de l'oxygène à ces ménages. De plus, il paraîtrait également important que le report de remboursement des mensualités n'engendre pas d'intérêts supplémentaires pour les particuliers. Ainsi, elle l'interroge sur la nécessité de geler le remboursement des crédits immobiliers et à la consommation pour les particuliers qui subissent cette crise sanitaire, économique et sociale.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des difficultés financières que peuvent rencontrer les particuliers en cette période de Covid 19. Des mesures très fortes pour limiter la perte de revenus des ménages ont été prises pour répondre à cette urgence : activité partielle, aide exceptionnelle de solidarité, aide alimentaire renforcée et aides financières d'urgence servies par les caisses d'allocations familiales notamment (prime pour étudiants et jeunes actifs). Ces mesures, qui sont d'abord faites pour aider les ménages, ont aussi pour objectif d'éviter d'avoir à prendre des mesures générales de report des remboursements d'échéances de crédit pour les particuliers. En effet, de telles mesures se traduiraient par une dégradation rapide des bilans bancaires et fragiliseraient l'ensemble de l'économie via une contraction de l'activité de crédit. Cela serait d'autant plus inopportun que les établissements bancaires sont simultanément fortement sollicités pour soutenir le maintien de l'activité économique, via la distribution des prêts garantis par l'Etat, qu'ils se sont engagés à faire sans marge, et via la restructuration des créances existantes sur les entreprises, qu'ils se sont engagés à proposer au cas par cas, sans frais pour l'emprunteur. Ces mesures, qui complètent l'action de l'Etat auprès des entreprises, apparaissent prioritaires. Il convient de souligner toutefois qu'en cas de difficultés, les contrats de crédit aux particuliers –qu'il s'agisse des crédits immobiliers ou des crédits à la consommation- prévoient en général déjà des stipulations permettant de moduler le rythme de remboursement. Au-delà même de ces clauses, les emprunteurs peuvent solliciter, dans le cadre de leur relation habituelle avec les prêteurs, des reports d'échéance via la signature d'avenants. En pratique, compte tenu du contexte, les établissements prêteurs ont une attitude de bienveillance à l'égard de leurs clients. Outre ses inconvénients au regard des priorités que le Gouvernement souhaite

assigner au secteur bancaire, l'utilité d'une action de l'Etat dans ce domaine n'est donc pas avérée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27763

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2406

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9496